

Si Valigny m'était conté ...



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

www.valigny.fr

Le message du Trimestre

Chers Valignois et Valignois,

Tout d'abord l'ensemble des conseillers, des adjoints et moi-même souhaitons vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée par votre vote du dimanche 15 mars. Sachez que c'est un honneur pour nous tous de vous représenter, et nous mettrons tout en œuvre ces six prochaines années afin de faire progresser notre commune pour le bien de tous.

La société française, comme la plupart des démocraties, est confrontée à des enjeux sociétaux majeurs. Le réchauffement climatique, le désir des citoyens de participer plus activement aux décisions qui impactent leur vie courante en font partie.

C'est pour cela que nous avons intégré dans notre profession de foi, en dehors de la gestion courante de la commune, les notions d'environnement, de citoyenneté et de jeunesse. Pour y répondre, nous avons donc créé deux nouvelles commissions au sein du Conseil Municipal, une commission Environnement, et une commission Citoyenneté et Jeunesse. Ces commissions commenceront leur travail dès le mois de septembre.

La période estivale sera mise à profit pour finaliser notre "agenda projets" qui couvrira la totalité du mandat. Pour cela, les élus se sont déjà réunis à deux reprises sur le sujet. La tâche n'est pas terminée, et nous vous communiquerons cet agenda au cours du dernier trimestre de l'année.

Vous pouvez noter aussi l'apparition de ce bulletin trimestriel format papier dédié à tous les habitants de la commune, avec une attention notamment pour ceux qui n'auraient pas facilement accès à notre site internet. On se doit de vous tenir tous au courant régulièrement de "ce qui se passe à Valigny" et des actions des élus. Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. C'est une première version, elle pourra évoluer en fonction des retours que nous aurons de votre part.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été !

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers

SOMMAIRE

P1—Le message du trimestre

P1—Informations municipales

P2—Brèves

P4—La parole à ...

P4—Nos associations

Infos Municipales

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h15, et le vendredi de 16h30 à 18h. Ces heures d'ouverture peuvent être modifiées lors des congés du personnel communal.

Permanence du Maire :

Le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi de 10h à 12h. Contactez le secrétariat pour prendre rendez-vous. Pour toute urgence, appeler le secrétariat de la Mairie.

Astreintes des adjoints :

Les adjoints sont à votre disposition les matins.

Mardi : Alain Becquart

Vendredi : Marie Millerat-Daldin

Samedi : Aimé Cheminot

Vous pouvez les joindre en passant par le secrétariat de Mairie.



**Une
équipe à
votre
service !**

Si Valigny m'était conté ...



Infos Municipales

Les adjoints référents des commissions principales :

Le maire est membre de droit de toutes les commissions. Par contre les adjoints sont chargés de l'animation et du suivi de certaines commissions :

- **Citoyenneté et Jeunesse** : Marie Millerat-Daldin - Deuxième adjointe.
- **Communication, tourisme, associations, fêtes et cérémonies** : Marie Millerat-Daldin.
- **Entretien des bâtiments communaux, patrimoine et urbanisme** : Alain Becquart – Premier Adjoint.
- **Entretien des chemins et terrains communaux, ainsi que du cimetière** : Aimé Cheminot - Troisième adjoint.
- **Environnement et maisons fleuries** : Alain Becquart.

Vous pouvez donc les contacter pour tout problème afférent à ces sujets, en vous adressant au secrétariat de la Mairie qui fera suivre.

Brèves

Réouverture de l'espace socioculturel :

Avec la fin de l'état d'urgence décrétée par le gouvernement le vendredi 10 juillet à minuit, les lieux accueillant du public sont rouverts à l'exception des discothèques. L'espace socioculturel de Valigny en fait partie. Cependant les gestes barrière sont de rigueur : distanciation physique, port du masque obligatoire, lavage des mains, désinfection des équipements, tout cela sous la responsabilité des président(e)s d'association et des personnes signataires du document de location à des fins privées. Se renseigner en Mairie.

Retrait de masques en mairie :

Pour ceux qui ne les ont toujours pas récupérés, et jusqu'au 31 août date limite, des masques en dotation de la part de la région, du département et de la communauté de commune (1 par résident de la commune et par organisme) sont disponibles en Mairie aux heures d'ouverture au public.

Début des travaux du local bancs :

Premier chantier du mandat, la construction d'un local tables et bancs à côté de l'atelier municipal. Ce local a pour

objet de faciliter l'accès des associations aux équipements de festivités. Les élus, autour d'Alain Becquart adjoint en charge de la commission bâtiments, travaillent d'arrache-pied afin de couler la dalle fin juillet. Les travaux seront effectués par les élus aidés par l'employé communal.

Ordures ménagères, le passage à la taxe :

La compétence des ordures ménagères est du ressort de la Communauté de communes du Pays de Tronçais. Elle en a délégué la gestion à un syndicat, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du secteur de Cérilly.

Jusqu'à la fin de l'année 2019, la facturation des ménages était basée sur la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle était fonction du nombre d'occupants par foyer. L'émission des titres de paiement était effectuée deux fois par an par le SICTOM.

Par délibération du 25 juin 2019, le comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly a décidé d'instituer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en lieu et place de la REOM, et ce à compter du 1er janvier 2020. Le calcul du taux de la taxe est égal au rapport entre le produit attendu par le SICTOM (en l'occurrence, le montant qu'il lui faut pour couvrir ses frais de fonctionnement et d'investissement) et le total des bases de foncier bâti sur les douze communes adhérentes au syndicat. On arrive ainsi à un taux de 11,78%.

Cette taxe s'applique sur toutes les propriétés bâties, occupées ou non. Elle sera intégrée à votre prochain relevé de taxe foncière, à l'automne.

Pour évaluer le montant de la TEOM qui vous sera demandé, vous devez multiplier le montant de votre base (sous la rubrique "Propriété Bâtie" de la taxe foncière), par le taux à 11,78%. Par exemple, si votre base est de 1000, votre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères sera de 117,80€ par an pour cette propriété.

Maisons fleuries :

Tous les ans, la commission Maisons fleuries se réunit en cours d'été pour évaluer le fleurissement de chaque habitation, ferme ou



commerce. Puis en début du mois d'octobre a lieu la traditionnelle remise des prix.

Si Valigny m'était conté ...



Cette année, en raison du Covid-19, de la longue période de confinement et par conséquent de la mise en place tardive du nouveau conseil municipal, il n'y aura pas de concours des maisons fleuries. Il est vrai aussi que, en raison de la pandémie et du confinement, il était difficile pour les Valignois et Valignaises de s'approvisionner en plans au bon moment. De même la Mairie cette année a paré au plus pressé, et le fleurissement n'est pas à la hauteur de celui des années passées.

C'est promis, nous ferons tous mieux l'an prochain !

A propos de notre école :

Un conseil d'écoles a eu lieu le 16 juin.

Grâce au remarquable protocole mis en place dans les écoles par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, la réouverture de notre école le 11 mai s'est parfaitement bien déroulée.

A la réouverture des écoles élémentaires le 11 mai, l'école de Valigny a accueilli 8 enfants sur 14, ce qui est un excellent chiffre par rapport à d'autres établissements. A la fin de la période scolaire, 13 enfants étaient présents sur les 14.

A la date du 16 juin, les effectifs prévisionnels pour 2020/2021 étaient de 54 enfants sur le RPI, dont 17 pour Valigny (11 en CM1 et 6 en CM2). Depuis de nouvelles inscriptions ont eu lieu.

Nous avons un nouvel enseignant pour la rentrée 2020/2021, Monsieur Simon Clignac. Il a rencontré le personnel de l'école ainsi que les élus.

Réunion ENS Goule :

Les adjoints et le maire ont tenu une réunion avec Mme Peyronnet, chargée de projets environnement et de certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Cher dont celui de Goule, et Madame Normand du service de l'eau auprès du Conseil Départemental du Cher.

L'objectif de cette réunion était d'échanger sur tous les sujets touchant le plan d'eau si important pour notre commune. Réchauffement climatique, agriculture, assainissement collectif et individuel, pêche, cyanobactéries ... Tous ces sujets ont été abordés.



Madame Peyronnet nous a présenté les études qui ont été effectuées autour de ces problématiques. Ces études ont

été transmises à tous les élus de la commune. Un nouveau plan de gestion quinquennal (2020-2025) est en cours de rédaction, et nous sera présenté lors de sa publication. Il sera alors mis à la disposition de la population de Valigny.

Petite synthèse sur Goule et sa gestion, rédigée par Madame Peyronnet :

« L'étang de Goule est un site naturel exceptionnel pour sa richesse écologique, c'est pourquoi il est labellisé en tant qu'espace naturel sensible par les Départements du Cher et de l'Allier.

Des actions de connaissance (inventaires de la faune et de la flore), de protection (contrats de prêt à usage gratuit avec les agriculteurs), de gestion (entretien des sentiers, plantation de haies, etc.) et de valorisation (aménagement du sentier pédagogique, sorties nature) sont mises en œuvre depuis 2014 sur ce site en complément des activités nautiques.

Les Conseils départementaux du Cher et de l'Allier travaillent ensemble au développement de pistes d'actions pour améliorer la qualité de l'eau de l'étang et éviter ainsi que la baignade soit interdite en période estivale en raison de la prolifération des cyanobactéries. Des actions seront mises en place progressivement au niveau du bassin versant et du plan d'eau lui-même, afin de limiter les apports en nutriments et faciliter l'épuration naturelle de l'eau. » (Source : Mme Peyronnet).

Déjections canines :

Depuis quelques temps, plusieurs voix parmi la population se sont élevées contre la présence de nombreuses déjections canines sur la partie gravillonnée de la place de l'église. Simple petit rappel à tous les propriétaires d'animaux domestiques :

- Sur toute la commune, les animaux doivent être tenus en laisse sur tout espace public. Cela vaut aussi pour le pourtour de l'étang de Goule.
- Toute déjection sur l'espace public doit être immédiatement ramassée par le propriétaire de l'animal.

Restrictions sur l'usage de l'eau :

Prise d'effet le 22 juillet à 11h. Arrêté préfectoral sécheresse consultable sur les panneaux d'affichage et sur le site internet.

Prévention des feux d'espaces naturels :

Rappel : tout feu est strictement interdit sur la commune. Les propriétaires de terrains sont tenus de les entretenir à titre préventif.

Si Valigny m'était conté ...

Comité de rédaction : commission communication

Delphine Deschaume - Dominique Govignon - Nadette Hatt
Francis Leblanc - Marie Millerat-Daldin

La parole à ...

Le COVID vu par Céline notre coiffeuse :

C'est masquée que Céline nous accueille dans son coquet salon de coiffure, espace dédié au bien-être, à la mise en beauté bref à l'apaisement du corps et de l'esprit confortable fauteuil massant relaxant oblige !

En effet, pas de distanciation sociale possible ! Céline met un point d'honneur à respecter strictement les précautions sanitaires, le souci du client inscrit dans son ADN.

Céline a vécu le déconfinement avec un certain stress.



En effet il a fallu se familiariser avec les nouvelles règles, adopter de nouveaux rituels aussi bien pour exercer son activité à domicile qu'au salon : mettre à disposition le gel hydro alcoolique, travailler avec les masques, n'accueillir dans un premier temps, qu'une personne à la fois dans le petit espace, désinfecter l'ensemble des équipements, trouver de superbes succédanés de peignoir pour éviter l'utilisation de plastique jetable.

Cependant, après plus de deux mois de confinement, les clients, hirsutes, le cheveu triste terne et...long avaient hâte et ont très vite retrouvé le chemin du salon acceptant presque de bon cœur les contraintes de rigueur.

Maintenant, Céline maîtrise les nouvelles manières de faire, même si le masque est une souffrance à longueur de journée, elle retrouve sa sérénité, toute la passion qu'elle met au service de la transformation capillaire.

Et l'avenir...

Céline fourmille d'idées toujours pour le confort de ses clients : embellir, agrandir ouvrir d'autres créneaux et pourquoi pas un espace multiservices : coiffure, pédicure, manucure... et toujours à Valigny !

Le salon, 5 rue de l'étang, est ouvert sur rendez-vous le vendredi. Tél : 06 63 92 02 54.

Le COVID vu par Josette du Relais de la Forêt :

Ce 9 juillet, Josette nous accueille à l'heure fixée au relais de la forêt. Elle occupe ces lieux depuis 1990 avec une véritable passion et amour de son métier. Elle porte une attention, et même une affection à ses clients, en particulier à ceux qu'elle appelle ses « habitués ». Elle a toujours un mot pour les personnes âgées de la commune.

Le 14 mars 2020, elle est informée par une voisine des mesures de confinement, et doit fermer dans l'urgence café et restaurant.

C'est dans ce climat de surprise, et de totale impréparation, que Josette va organiser la période de confinement. Les bureaux de tabac et distribution de presse, considérés comme indispensables à la vie de la nation restent ouverts. Il en va de même du dépôt de pain. Josette adapte donc ses horaires. Elle organise en priorité le port du pain aux personnes âgées relayé par la suite par la mairie.

Josette a continué à accueillir sa clientèle, en assurant le respect des gestes barrière. Une cafetière gratuite a même été mise à la disposition des habitués qui pouvaient ainsi se rencontrer tous les matins.

Outre la perte de marchandises consécutive à la fermeture brutale, tous les repas et chambres réservés pendant cette période ont été annulés. La vente de tabac a par contre, progressé. Cependant, Josette estime que la dynamique commerciale s'est trouvée cassée. La clientèle, demeure méfiante, quant à l'évolution de la situation sanitaire.

Et l'avenir...

Elle dit ne pas craindre pour elle-même, mais reste légitimement inquiète pour ses proches. Sur le plan sanitaire elle estime que l'absence ou quasi-absence de cas à Valigny fait que les gestes barrières sont peu pratiqués. Sur le plan économique, elle est peu optimiste : l'absence des pèlerins de Saint Jacques, et la baisse de l'activité des chantiers ont des effets très importants sur la restauration et l'hôtellerie. Dans l'hypothèse d'une 2ème vague, elle reste inquiète quant à la pérennité de son établissement.



Une note optimiste et rassurante :

Des clients lui ont offert et installé un hygiaphone, les animations à venir en particulier les apéro bus qui vont redonner ambiance et vie au village, et enfin quelques anecdotes sur la vie du village, comme elle sait si bien les raconter.

Nos associations ...



Créés en 2016, les **Apéros-bus de Valigny** remettent au goût du jour les fêtes d'antan pendant lesquelles tout le canton et bien au-delà venait se retrouver autour d'une buvette et d'un barbecue le temps d'une soirée. La musique a changé certes, et la programmation éclectique fait la part belle aux meilleurs artistes découverts au fil des mois au **Bistrot Culture** d'Ainay-le-Château.

Un concert, un bus, un barbecue, le tout à l'heure de l'apéro, les vendredis soirs à 19h du 17 juillet au 14 août.